

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 293

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 1ER A

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« l'égalité »

les mots :

« l'équité de traitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de parler d'équité de traitement entre les êtres plutôt que d'une égalité qui n'existe pas dans le droit naturel.